

Subventions versées à même le budget discrétionnaire du ministre de la Famille

Paragraphe 26 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Ministre de la Famille - Mathieu Lacombe

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : octobre à décembre

Il n'y a eu aucune subvention versée à même le budget discrétionnaire du ministre pour ce trimestre.